



## Licence Arts du spectacle

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle. 2017, Aix-Marseille université - AMU.  
hceres-02027147

**HAL Id: hceres-02027147**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027147>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Arts du spectacle

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Arts du spectacle* est une licence générale organisée en formation initiale et continue au niveau de la troisième année de licence (L3). Elle est composée de deux parcours : *Arts de la scène* et *Cinéma, audio-visuel*.

## Analyse

Objectifs
<p>La licence <i>Arts du spectacle</i> est aujourd'hui limitée à une troisième année de licence (L3). Elle est composée de deux parcours : <i>Arts de la scène</i> et <i>Cinéma, audio-visuel</i>, proposés en formation initiale et en formation continue. Elle associe savoir-faire technique, connaissances historiques et théoriques à des expériences de pratiques (scéniques ou filmiques). La création des deux premières années de licence (L1 et L2) est en projet pour le parcours <i>Cinéma, audio-visuel</i>. La présence de nombreux lycéens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) choisissant chaque année une option « cinéma » (estimée à 1200 lycéens) motive ce projet. Cependant, il était suggéré dans les recommandations du dernier rapport de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) un « rapprochement ou collaboration avec la mention <i>Sciences, arts et techniques de l'image et du son</i> (SATIS) proposée par l'établissement à Aubagne ». Ce rapprochement ne semble pas avoir eu lieu et cela n'a pas été justifié dans le dossier. Si la formation gagnerait à se structurer en formation sur trois ans pour s'intégrer pleinement dans un parcours Licence-Master-Doctorat (plus de 60 % des étudiants diplômés poursuivent leurs études), ce projet ne peut se construire sans définir des objectifs clairs qui prennent en compte la mention SATIS.</p>
Organisation
<p>Les deux parcours sont très indépendants, même si certains cours optionnels permettent aux étudiants de se rencontrer ou de découvrir l'autre parcours. Chaque parcours est composé, chaque semestre, de cinq unités d'enseignement (UE) de six crédits ECTS (<i>European Credits Transfer System</i>). Au sein du parcours <i>Arts de la scène</i>, une UE <i>Formation professionnalisante</i> offre cinq options « métiers » s'appuyant sur des partenariats ou permettant l'obtention de certificats ou d'habilitations techniques. Une confusion semble présente sur la nature de cette licence (licence ou licence professionnelle), peut-être amplifiée par le fait qu'elle n'existe qu'en L3, avec la présence dans le dossier d'un indicateur d'insertion des diplômés de licence professionnelle. Des étudiants sont en double cursus avec l'École régionale d'acteurs de Cannes &amp; Marseille (ERAC), sans que la mention du double cursus ne soit explicitement indiquée. Un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) semble exister mais n'est pas mis en valeur dans la présentation de la formation.</p>

<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La formation est présentée comme l'unique licence en cinéma et théâtre de la région PACA avec une expérience de plus de 40 ans dans ces deux domaines d'enseignement. Les deux formations les plus proches sont la licence <i>Arts du spectacle</i> parcours <i>Théâtre</i> à l'Université de Nice Sophia-Antipolis et d'<i>Arts du spectacle</i> parcours <i>Études cinématographiques et audiovisuelles</i> à l'Université de Paul-Valéry-Montpellier. Le département SATIS est présent à Aubagne (rattaché à Aix-Marseille Université, à seulement quelques kilomètres de Marseille).</p> <p>Elle s'inscrit dans un territoire riche en structures culturelles dans les domaines du spectacle vivant et du cinéma. Les institutions partenaires sont, de ce fait, nombreuses. À noter plus particulièrement les conventions avec l'ERAC et le théâtre Antoine Vitez (situé à Aix-en-Provence) pour le parcours <i>Arts de la scène</i> et celles avec l'Institut de l'image d'Aix-en-Provence et l'Institut national de l'audiovisuel Ina-Méditerranée pour le parcours <i>Cinéma, audio-visuel</i>.</p>
<b>Equipe pédagogique</b>
<p>Chaque parcours de la formation dispose d'un ensemble d'enseignants propre :</p> <p>Pour le parcours <i>Arts de la scène</i> : trois maîtres de conférences (MCF), deux professeurs agrégés, un MCF associé à temps plein, un professeur associé à temps plein, 10 chargés de cours.</p> <p>Pour le parcours <i>Cinéma, audio-visuel</i> : un professeur, trois MCF (dont un habilité à diriger des recherches), un attaché temporaire d'enseignement et de recherche, un MCF associé à temps plein, un assistant-ingénieur, quatre chargés de cours.</p> <p>La présence de nombreux chargés de cours issus d'institutions partenaires ou des professions de la scène et du cinéma permet un ancrage de la formation dans les problématiques contemporaines des pratiques professionnelles.</p> <p>Un ensemble de réunions régulières des enseignants facilite la cohérence générale de la formation.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Les étudiants de la troisième année de licence viennent majoritairement d'Aix-Marseille Université (62 % à 72 % des inscrits). Il est à noter que 9 % à 17 % des étudiants avaient interrompu leurs études avant leur inscription en L3.</p> <p>Si l'attractivité semble commune aux deux parcours (30 à 45 étudiants selon les années pour chaque parcours), la suite opérée par les étudiants est bien distincte. Au sein du parcours <i>Arts de la scène</i>, l'intégration professionnelle est plus marquée qu'au sein du parcours <i>Cinéma, audio-visuel</i>, où c'est la formation au métier de régisseur qui permet l'accès le plus rapide à un métier.</p> <p>Le niveau de réussite oscille entre 75 % et 80 %, niveau satisfaisant dans ce type de formation.</p> <p>Entre 55 % et 68 % des étudiants diplômés ces trois dernières années poursuivent leurs études au sein d'Aix-Marseille Université. Les autres étudiants s'inscrivent dans des écoles spécialisées, parfois dans une autre université, ou cherchent un emploi. Parmi les étudiants poursuivant leurs études à Aix-Marseille Université, entre 74 % et 82 % poursuivent en master avec une évolution notable en 2015-2016 où 14 % des étudiants choisissent un master <i>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation</i> (MEEF).</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>Les enseignants-chercheurs de la formation appartiennent tous au Laboratoire d'études des sciences de l'art (LESA), qui est une équipe d'accueil (EA 3274).</p> <p>Aucune initiation à la recherche n'est mentionnée.</p> <p>Les étudiants bénéficient de rencontres avec les chercheurs invités du LESA et avec des auteurs et metteurs en scène des structures partenaires. La revue <i>Incertains regards</i>, éditée par les Presses Universitaires de Provence (PUP) est l'occasion de la création d'une pièce audio-phonique, chaque année, par les étudiants du parcours <i>Arts de la scène</i>.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>La formation prépare activement les étudiants à la vie professionnelle grâce à ses nombreux partenariats avec des institutions culturelles et professionnelles et aux enseignants chargés de cours travaillant dans ces structures.</p> <p>Un module <i>Projet personnel professionnel</i> ou <i>Préparation du projet professionnel</i> (selon le parcours) et la place d'un stage de 150 heures participent fortement à la projection de l'étudiant dans sa vie future. Les cinq options du parcours <i>Arts de la scène</i> invitent à l'incorporation des étudiants dans le « maillage » des institutions locales (à Aix-en-Provence et à Marseille, essentiellement).</p> <p>La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est renseignée clairement.</p> <p>Il est à noter, pour le parcours <i>Cinéma, audio-visuel</i>, que l'Université a fait un effort conséquent pour équiper en matériel technique la formation (cinq unités de tournage, quatre bancs de montage, 12 postes de montage, etc.).</p>

<b>Place des projets et des stages</b>
<p>La place des projets fait l'objet de modules, évoqués dans l'item précédent.          Les stages obligatoires (et crédités de six ECTS) d'une durée de 150 heures font l'objet d'une convention, d'un accompagnement personnalisé par un enseignant avec suivi sur l'année, séances de « régulation », visites des lieux de stages potentiels, rapport de 15 pages minimum, <i>etc.</i></p>
<b>Place de l'international</b>
<p>Malgré l'inscription de la formation au sein de différents dispositifs (trois accords Socrates-Erasmus (<i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i>) - deux en Espagne et un au Portugal, trois accords bilatéraux au Québec, Campus France), le nombre d'étudiants étrangers inscrits reste faible (entre trois et neuf étudiants selon les années, soit entre 4,50 % et 10,50 % des étudiants inscrits). Les mobilités sortantes sont marginales (un ou deux étudiants par an). Aucune information n'est fournie sur la mobilité des enseignants.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Le recrutement d'étudiants titulaires d'une deuxième année de licence se fait avec sélection sur dossier (et parfois entretien pour le parcours <i>Cinéma, audio-visuel</i>). Les attentes en termes de contenu de dossier sont propres à chaque parcours. Le choix se fait sur l'expérience, la motivation et la pertinence du candidat. Une forte majorité d'étudiants est issue du baccalauréat général <i>Littéraire</i>. On compte autour de 40 % d'étudiants boursiers.          Des modules de rattrapage ou de mise à niveau sont présents.          Un accompagnement des étudiants souhaitant s'inscrire ensuite dans des écoles supérieures de cinéma est proposé.          Les dispositifs d'aide à la réussite se résument à une permanence du responsable pédagogique d'une heure par semaine pour le parcours <i>Arts de la scène</i>.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>Les enseignements se font en présentiel.          Des dispositifs sont prévus pour les étudiants salariés ou en situation de handicap lors des examens.          La licence peut être obtenue par le biais d'une VAE (un ou deux candidats par an).          Les échanges de documents entre enseignants et étudiants se font par transmission électronique. De nombreux cours utilisent les outils numériques (logiciels de montage vidéo ou son, mise en ligne de films, <i>etc.</i>) et une réflexion sur l'usage des nouvelles technologies participe à l'enseignement des deux parcours.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Différents modes d'évaluation coexistent et permettent une évaluation équilibrée des compétences et des progressions des étudiants. Une judicieuse session de septembre permet à certains stages et projets personnels professionnels (PPP) d'être réalisés durant l'été, durant les festivals (nombreux en région PACA).          La présence des jurys est conforme aux attentes.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Si un suivi individuel des étudiants (avec parfois « descriptif de programme » ou lettre de recommandation) est fait, il est regrettable que la formation ne bénéficie pas du supplément au diplôme.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>Réalisé de façon informelle, le suivi des diplômés, lorsqu'ils entrent en situation professionnelle, est difficile à évaluer. Pour les étudiants poursuivant leurs études au sein d'Aix-Marseille Université (AMU), l'Observatoire de la vie étudiante de l'Université fournit des analyses détaillées.          Il est à noter la création récente d'un annuaire des diplômés.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>La formation ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement propre. Le parcours <i>Arts de la scène</i> s'appuie sur les recommandations du conseil de perfectionnement du DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) <i>Formation de base aux métiers du théâtre</i>. La mise en place d'un conseil de perfectionnement commun aux deux parcours est vivement recommandée.</p> <p>Le dossier ne dispose d'aucune information sur l'autoévaluation.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Nombreux partenariats culturels dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Présence d'enseignants chargés de cours qui sont des professionnels issus des structures partenaires.
- Bon accompagnement par les enseignants des projets de chaque étudiant.
- Des options professionnalisantes avec parfois des certifications proposées.
- Les stages et l'inscription des étudiants dans le tissu régional (surtout Métropole Aix-Marseille-Provence).

### Points faibles :

- Une place des projets internationaux trop faible.
- Un parcours *Cinéma, audio-visuel* redondant avec la mention *Sciences, arts et techniques de l'image et du son*.
- Pas de conseil de perfectionnement propre.
- Une absence de dispositifs fiables de suivi de l'insertion des diplômés.

### Avis global et recommandations :

La licence *Arts du spectacle* est une formation qui mériterait de s'étendre en première et deuxième années de licence afin de pouvoir bénéficier d'un bon développement. Dans cette perspective, l'Université devra veiller à accompagner la formation avec les moyens humains et techniques nécessaires à un nombre plus important d'étudiants afin de ne pas affaiblir les qualités de l'actuelle troisième année de licence.

La recommandation faite lors de la dernière vague visant à favoriser un rapprochement entre le parcours *Cinéma, audio-visuel* et la mention *Sciences, arts et techniques de l'image et du son* à Aubagne reste d'actualité. Dans ce cadre, d'une manière plus générale, une réflexion profonde sur les attendus de la formation (licence ou licence professionnelle), sa cohérence (au-delà des deux parcours très identifiés et assez séparés), son placement dans l'environnement, devrait être menée.

Il conviendrait par ailleurs de mettre en place un conseil de perfectionnement ainsi qu'un dispositif permettant de connaître de façon fiable le devenir des diplômés.

# Observations de l'établissement



Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
HCERES  
Directeur du Département d'Évaluation des  
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation  
des experts HCERES sur les formations  
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS  
Tél : 04 42 17 27 31  
[nathalie.almeras@univ-amu.fr](mailto:nathalie.almeras@univ-amu.fr)

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

**Yvon Berland**



# **Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)**

Licence

---

**N° du rapport HCERES :  
418388**

**Intitulé de la formation :  
Arts du spectacle**

**Avril 2017**

## Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse
----------	---------

### Conclusion de l'évaluation

<b>Points faibles</b>	<p>« <i>Un parcours Cinéma, audio-visuel redondant avec la mention Sciences, arts et techniques de l'image et du son.</i> »</p> <p>Depuis le dernier rapport de l'AERES, le secteur cinéma a suivi les recommandations des experts et a établi un dialogue fécond avec la mention SATIS. De nombreuses réunions ont eu lieu pour mettre en place un projet commun de formation. Or ces discussions ont démontré l'incompatibilité des deux parcours de licence.</p> <p>Le parcours "Théorie et pratique du cinéma et de l'audiovisuel" de la mention "Arts du spectacle" est un parcours avec une dominante en Arts, Lettres et Sciences Humaines et sociales. Cette mention concerne les formations aux arts de la scène et aux théories et pratiques du cinéma et de l'audiovisuel dans le champ des sciences humaines. Elle travaille les questions de l'histoire et de l'analyse des œuvres, de la réflexion critique et l'initiation aux pratiques de création. La licence Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son se caractérise par une dominante scientifique et offre un parcours de la licence Sciences Physiques orienté sur les questions optiques et sonores appliquées au cinéma et à l'audiovisuel. Un rapprochement des deux parcours s'est avéré impossible en termes de prérequis, de compétences, d'objectifs de formation et de logique administrative.</p> <p>Même si on peut considérer que les deux formations sont complémentaires, les prérequis pour y accéder (en termes de culture et d'écriture pour l'une et en termes de mathématiques et de sciences physiques pour l'autre) sont trop différents pour en faire une mention commune.</p> <p>Il faut cependant préciser que si les deux licences concernant les études cinématographiques ont ainsi mis au jour leur spécificité et leur incompatibilité pédagogique, la discussion a conduit à la préparation d'une mention de master "Cinéma-Audiovisuel" groupant les parcours de master des formations d'Aix et d'Aubagne.</p> <p>« <i>Pas de conseil de perfectionnement propre.</i> »</p> <p>Nous allons réfléchir sur ce point. Jusqu'à maintenant, il nous a semblé que les logiques professionnelles sous-tendant ces deux champs disciplinaires étaient trop hétérogènes pour élaborer un conseil de perfectionnement commun. Pour les Arts de la scène, nous précisons que le conseil de perfectionnement mis en place pour le DEUST, avec des professionnels, sert en fait de façon pertinente à tous les cursus de la section : DEUST, L3, Master.</p> <p>« <i>Une place des projets internationaux trop faible</i> »</p> <p>Au sujet de l'international, pour les Arts de la scène, de nouveaux partenariats sont en cours avec l'université libanaise (publique) : l'IBA (Institut des Beaux Arts), Faculté de Lettres, Théâtre et Médiation ; l'université de Sao Paulo (USP) ; l'université de Porto Alegre (UFRGS).</p>
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------